



FÉDÉRATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

MEMBRE DE LA FIFA, DE LA CAF ET DE L'UNIFFAC

COMMUNIQUE FINAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL DU 9 MARS 2024

Convoquée par Décision n° 005/FCF/PR/24 du 29 février 2024, la Fédération Congolaise de Football s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire ce samedi 9 mars 2024 dans la salle des réunions du Conseil Municipal à Sibiti, Chef-lieu du Département de la Lékoumou.

Les cérémonies protocolaires d'ouverture ont été marquées par cinq (5) allocutions.

Monsieur Jean Guy Blaise MAYOLAS, Président de la Fédération Congolaise de Football, prenant le premier la parole, a souhaité la bienvenue aux différents délégués et bons travaux à tous ;

Lui succédant, le Président de la Ligue hôte, celle de la Lékoumou, a exprimé toute la gratitude de son équipe de voir sa ligue être honorée.

Monsieur Mbou Sambala, Président du Conseil Municipal, Maire de la Commune de Sibiti a souhaité à tous les délégués un bon séjour dans la commune de Sibiti

Madame MAHOUNGOU née TSATHY Françoise, 3^{ème} Vice-présidente, représentant le Comité National Olympique et Sportif Congolais a exprimé sa satisfaction de voir la Fédération Congolaise de Football tenir régulièrement ses assemblées, signe de vitalité.

Enfin, Monsieur Icka Séraphin Hervé, Conseiller Administratif et Juridique, représentant Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi, a déclaré dans son mot d'ouverture que le principe démocratique de fonctionnement d'une organisation exige un consensus dans la prise des décisions devant guider la vie de cette organisation. Ainsi, avant de déclarer ouverts les travaux de l'assemblée générale ordinaire de la Fédération Congolaise de Football a-t-il exhorté les délégués à se pencher sur le devenir du football congolais pour qu'il brille à nouveaux de mille feux.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire statutaire comprenait dix-neuf (19) comptait points, à savoir :

1. Appel des délégués ;

2. Vérification de la conformité de la convocation et de la composition de l'Assemblée Générale avec les dispositions des statuts ;
3. Approbation de l'ordre du jour ;
4. Allocution du Président ;
5. Désignation des scrutateurs ;
6. Suspension ou exclusion d'un membre (s'il y a lieu) ;
7. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2023 ;
8. Désignation du cabinet d'Audit indépendant (art. 32n)
9. Approbation du rapport d'activités 2023 ;
10. Présentation des rapports d'activités des ligues départementales par leurs Présidents respectifs ;
11. Présentation du rapport financier 2023 ;
12. Approbation du budget 2024 ;
13. Admission comme membre (s'il y a lieu) ;
14. Adoption du règlement intérieur et du règlement financier de la FECOFOOT
15. Adoption des statuts des Ligues ;
16. Traitement des propositions des membres (s'il y a lieu) ;
17. Révocation d'une personne ou d'un organe (s'il y a lieu) ;
18. Election du président, des vice-présidents et des membres des organes juridictionnels ;
19. Election du président, des vice-présidents et des membres des Commissions indépendantes, à savoir la commission Electorale et la Commission de Recours Electoral.

1. De l'appel des délégués ;

Le quorum a été atteint, soit 41 délégués sur 41 ont répondu présents.

La convocation étant conforme, les délégués ont approuvé l'ordre du jour.

2. Allocution du Président ;

Dans son allocution, Monsieur le Président de la Fédération Congolaise de Football a exprimé sa profonde gratitude aux autorités locales, notamment à Madame la Préfète du Département de la Lékoumou, à Monsieur le Président du Conseil Municipal de

Sibiti et à Monsieur le Maire de Sibiti pour l'accueil très **chaleureux réservé** à tous les délégués et pour les commodités idéales mises à leur disposition pour rendre leur séjour agréable.

Faisant le bilan des actions et réalisations, il a rappelé que le Congo a réalisé un grand exploit en se qualifiant aux phases finales du CHAN, des CAN dans les catégories U17, U20, U23. Ce qui est exceptionnel dans l'histoire du football congolais. Mais, il a déploré les résultats mitigés et **la non-qualification de l'équipe A à la CAN Total Energie, Cote d'Ivoire 2023**.

Il a terminé son allocution en invitant les membres de la famille du football congolais à œuvrer ensemble pour continuer à consolider les liens qui les unissent en vue d'aller toujours, vers des avancées significatives.

3. Désignation des scrutateurs ;

Trois (3) scrutateurs ont été désignés : AS Otohô, KFA et Epah Ngamba.

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2023 a été approuvé avec amendements.

5. Désignation du cabinet d'Audit indépendant (art. 32n)

L'assemblée générale a approuvé la reconduction du Cabinet d'Audit indépendant, le Cabinet Moore.

6. De l'approbation du rapport d'activités 2023

Le rapport d'activités 2023 a été approuvé avec amendements.

7. Présentation des rapports d'activités des ligues départementales par leurs Présidents respectifs

Les onze (11) ligues départementales ont présenté leurs rapports d'activités.

8. Présentation du rapport financier 2023

Monsieur KOSSA Jean Médard, Vice-président de la Fédération Congolaise de Football, Président de la Commission des Finances, a exposé le budget dans ses grandes lignes. Ensuite Monsieur Taty Prefina Cyr, auditeur indépendant, a présenté son rapport d'audit statutaire, qui a été adopté.

9. De l'approbation du budget 2024

Le budget a été approuvé avec amendements.

10. Adoption du règlement intérieur et du règlement financier

Le règlement intérieur a été adopté sans amendements et le règlement financier avec amendements.

11. De l'élection du président, des vice-présidents et des membres des organes juridictionnels, la commission Electorale et la Commission de Recours Electoral

L'assemblée générale a approuvé l'élection des membres de tous ces organes.

Les délégués à l'assemblée générale ordinaire de la Fédération Congolaise de Football ont réitéré leurs félicitations à Monsieur Jean Guy Blaise MAYOLAS, Président de la Fédération Congolaise de Football pour son investissement constant et sans faille pour la bonne gouvernance du football congolais. Les délégués à l'assemblée générale ordinaire de la Fédération Congolaise de Football, tout en le rassurant de leur indéfectible engagement de continuer à le soutenir dans ses actions, l'ont exhorté à œuvrer sans relâche dans le même élan.

Enfin, **les délégués à l'assemblée générale ordinaire de la Fédération Congolaise de Football ont tenu à exprimer leurs sincères remerciements** et leur profonde gratitude à Madame la Préfète du Département de la Lékoumou, à Monsieur le Président du Conseil Municipal, Maire de la commune de Sibiti, pour toutes les attentions dont ils ont fait l'objet et pour les dispositions particulières qui ont été prises pour au bon déroulement des travaux de leur assemblée générale ordinaire.

La cérémonie de clôture a été marquée par une seule allocution, celle de Monsieur Icka Séraphin Hervé, Conseiller Administratif et Juridique, représentant de Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi.

Débutée à 10 heures, l'Assemblée Générale ordinaire de la Fédération Congolaise de Football a pris fin à 17 heures 00 mn.

Fait à Sibiti, le 9 mars 2024

L'Assemblée Générale,